Citoyenneté et Immigration Canada | Citizenship and Immigration Canada

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR LA FAMILLE

Donnez **TOUS** les noms en français et dans votre langue maternelle (c'est-à-dire en caractères arabes, cyrilliques, chinois, code commercial/télégraphique chinois, coréens ou japonais, p.ex.). Utilisez une feuille supplémentaire au besoin.

SECTION A

Nom	Lien de parenté	Date de naissance Jour Mois Année	Lieu de naissance	État civil	Adresse courante
	Demandeur				
	Époux ou conjoint de fait VOIR NOTE 1				
	Mère				
	Père				

NOTE 1 : Si vous n'avez pas d'époux ou de conjoint de fait, lisez la déclaration suivante et signez-la.

Je déclare que je n'ai pas d'époux ou de conjoint de fait, ou d'ex-époux ou d'ancien conjoint de fait.

Signature _____ Date: Jour Mois Année

SECTION B ENFANTS (Donnez les noms de TOUS vos fils et de TOUTES vos filles, y compris les noms de TOUS les enfants adoptés,

Nom	Lien de parenté	Date de naissance Jour Mois Année	Lieu de naissance	État civil	Adresse courante

NOTE 2 : Si vous n'avez pas d'enfants, lisez la déclaration suivante et signez-la.

Je déclare que je n'ai pas d'enfants naturels ou adoptés.

Signature _____ Date: Jour Mois Année

SECTION C FRÈRES ET SOEURS (y compris les demi-frères et demi-soeurs)

Nom	Lien de parenté	Date de naissance Jour Mois Année	Lieu de naissance	État civil	Adresse courante

SECTION D DÉCLARATION

Je déclare que les renseignements fournis dans ce document sont complets, précis et conformes aux faits. Je comprends également que ce document, une fois rempli et signé, fait partie de mon dossier d'immigration et qu'il servira à vérifier les informations sur ma famille pour toute demande ultérieure.

Signature _____ Date: Jour Mois Année

Les renseignements que vous fournissez sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* afin de déterminer si vous pouvez être admis au Canada à titre d'immigrant et seront versés au fichier de renseignements personnels numéro EIC PPU 015. Ils sont protégés et accessibles en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information*.